

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,225 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7404279501 - AA

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
Préfecture des Yvelines
Direction de la réglementation et des élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
**Communes d'ACHÈRES, d'ANDRÉSY
et de CONFLANS-SAINTE-HONORINE**

Préalable au projet d'installation d'une plateforme portuaire multimodale, dit Port Seine-Métropole Ouest

RAPPEL - AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE

Il sera procédé à une enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 17 jours, se tiendra du lundi 28 avril 2025 au mercredi 14 mai 2025 inclus.

Commissaire enquêtrice : Mme Anne DE KOUROCH, ingénieure environnement - écologie.

Lieux de l'enquête : le dossier d'enquête et un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire seront mis à la disposition du public à la mairie d'Achères, à l'annexe de la mairie d'Andrézy (2, rue Gustave-Eiffel) et à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine (adresse pendant les travaux : 6, rue Crapotte) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture des Yvelines, à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les Registres d'enquête ouverts à cet effet à la mairie d'Achères, à l'annexe de la mairie d'Andrézy (2, rue Gustave-Eiffel) et à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine (adresse pendant les travaux : 6, rue Crapotte) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit à la commissaire enquêtrice domiciliée pour cette enquête à l'annexe de la mairie d'Andrézy (2, rue Gustave-Eiffel), afin d'y être annexées au registre de la mairie.

La commissaire enquêtrice recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront : à l'annexe de la mairie d'Andrézy (2, rue Gustave-Eiffel), le mercredi 7 mai 2025 de 13 h 30 à 15 h 30.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye et dans les mairies d'Achères, d'Andrézy et de Conflans-Sainte-Honorine, aux jours et heures normales d'ouverture des bureaux au public.

Vie de sociétés

7405263001 - VS

COGEP
EXPERTS COMPTABLES
4 allée de la Providence - 86000 POITIERS
tél : 05.49.01.62.60 - www.cogep.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à La Celle-Saint-Cloud (78170) en date du 22 avril 2025, il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ORFIP.
Siège social : 41, avenue des Gressets, 78170 La Celle-Saint-Cloud.

Objet : l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères ; toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 euros.
Président : M. Olivier ROLAND demeurant 41, avenue des Gressets, 78170 La Celle-Saint-Cloud.

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS de Versailles.
Pour avis, Le Président.

7405083701 - VS

COGEP
EXPERTS COMPTABLES
4 allée de la Providence - 86000 POITIERS
tél : 05.49.01.62.60 - www.cogep.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Viroflay (78220) en date du 23 avril 2025, il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AKILI.
Siège social : 183, avenue du Général-Leclerc, 78220 Viroflay.

Objet : l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères ; toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 euros.
Président : M. Arnaud LORENZI, demeurant 183, avenue du Général-Leclerc, 78220 Viroflay.

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS de Versailles.
Pour avis, Le Président.

Avis administratifs

7402646201 - AA

Commune de SARTROUVILLE

Projet de modification n°9 du Plan local d'urbanisme (PLU)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 2E AVIS

Par arrêté n°A-2025-0245 du 3 avril 2025, M. le Maire de Sartrouville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°9 du PLU dont l'objet porte sur :

- la mise en œuvre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier des Indes et la reconversion de la zone d'activités des Sureaux en secteur d'habitat : extension de la zone UC sur l'emprise du projet de renouvellement urbain, en remplacement partiel de la zone UE et création d'un sous-secteur UC5 avec son règlement associé + création d'une orientation d'aménagement et de programmation ;
- la mise en œuvre d'un projet de géothermie dans le secteur du collège Romain Rolland : adaptation du règlement de la zone UL par la création d'un sous-secteur UL3 ;
- la création d'un secteur d'habitat rue des Arts : passage de la zone UL sur l'emprise du projet à la zone UB et création d'un sous-secteur UB1 avec son règlement associé ;
- une mise à jour des annexes intégrant le nouveau Règlement local de publicité (RLP) approuvé le 6 avril 2023, une charte paysagère de Sartrouville et le cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères, environnementales et énergétiques (CPAUPEE) du secteur du Plateau ;
- des ajustements ponctuels du règlement et des corrections d'erreurs matérielles.

À cet effet, M. Christian LAMARCHE a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur et M. Joseph ABIAD en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision du 24 mars 2025 du vice-président du Tribunal administratif de Versailles.

L'enquête publique se déroulera au Centre technique municipal de Sartrouville, Direction de l'aménagement urbain, 90, rue de la Garenne, Sartrouville, du lundi 28 avril 2025 au mercredi 28 mai 2025 inclus, soit 31 jours, aux jours et heures suivants : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8 h 30 (sauf premier jour à 9 h 00) à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15 (sauf dernier jour à 17 h 00), vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête mis à disposition au Centre technique municipal sur support papier, ou en le téléchargeant depuis le site de la ville : www.sartrouville.fr à la rubrique Vivre à Sartrouville/Urbanisme/Enquêtes publiques et concertation/Modification du PLU.

Du lundi 28 avril 2025 à 9 h 00 au mercredi 28 mai 2025 à 17 h 00, le public pourra communiquer ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet,
- par voie postale à M. le commissaire enquêteur, Enquête publique sur le projet de modification du PLU n°9 du PLU, Hôtel de Ville, 2, rue Buffon, BP 275, 78506 Sartrouville cedex,
- par internet à l'adresse enquete-modif-9-plu@ville-sartrouville.fr, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations au Centre technique municipal aux jours et heures suivants :

- mercredi 30 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 13 mai 2025 de 16 h 30 à 19 h 30,
- mercredi 28 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les informations peuvent être obtenues auprès de la personne responsable du projet, Mme CAULRY, directrice de l'aménagement urbain de la Ville de Sartrouville, Centre technique municipal, 90, rue de la Garenne, Sartrouville, par téléphone au 01.30.86.84.16, ou par courriel à l'adresse : urba@ville-sartrouville.fr

Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à M. le Maire de Sartrouville dans un délai de 30 jours maximum à l'expiration de l'enquête. Le public pourra consulter ce rapport au Centre technique municipal, 90, rue de la Garenne, Sartrouville aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la ville.

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal sera compétent pour approuver par délibération le projet de modification n°9 du PLU de Sartrouville.

7404794901 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 16 avril 2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI HOME ME RENT1.

Objet social : la société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Siège social : 4, rue des douves, 78960 Voisins-le-Bretonneux.

Capital : 100 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Versailles.

Cogérance : Mme WION Myriam, demeurant 4, rue des Douves, 78960 Voisins-le-Bretonneux.

Clause d'agrément : la cession des parts sociales est effectuée par acte authentique ou sous seing privé. Toute cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, être signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte authentique. La cession n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de ces formalités et dépôt au Registre du commerce et des sociétés de deux copies de l'acte authentique ou de deux originaux de l'acte sous seing privé de cession. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. A l'effet d'obtenir cette autorisation, l'associé cédant en informe la Société et chacun des associés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en indiquant les prénoms, nom, profession, domicile et nationalité du cessionnaire proposé, ainsi que le nombre de parts sociales dont la cession est envisagée. Dans les quinze jours de cette notification, la gérance doit réunir l'assemblée générale extraordinaire des associés, laquelle statuera, dans les conditions prévues à l'article « Assemblée générale extraordinaire » ci-après, sur l'acceptation ou le refus de la cession proposée. La décision prise n'a pas à être motivée et, en cas de refus, elle ne pourra jamais donner lieu à une réclamation quelconque contre les associés ou contre la société.

La gérance notifie aussitôt le résultat de la consultation à l'associé vendeur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Si la cession est agréée, elle est régularisée dans le mois de la notification de l'agrément ; à défaut de régularisation dans ce délai, le cessionnaire doit, à nouveau, être soumis à l'agrément des associés dans les conditions sus indiquées.

Si l'agrément est refusé, les associés disposent alors d'un délai de trois mois pour se porter acquéreurs desdites parts. En cas de demande excédant le nombre de parts offertes, il est procédé par la gérance à une répartition des parts entre les demandeurs proportionnellement au nombre de parts détenues par ces derniers et dans la limite de leurs demandes.

Si aucun associé ne se porte acquéreur dans le délai prévu, la société peut faire acquérir les parts par un tiers désigné à l'unanimité des associés autres que le cédant ou procéder elle-même au rachat desdites parts en vue de leur annulation. La décision de rachat devant également être prise à l'unanimité des associés autres que le cédant.

Le nom du ou des acquéreurs proposés, associés ou tiers, ou l'offre de rachat par la société, ainsi que le prix offert, sont notifiés au cédant par la gérance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas de contestation sur le prix, celui-ci est fixé conformément aux dispositions de l'article 1843-4 du Code civil, le tout sans préjudice du droit du cédant de conserver ses parts.

Si aucune offre d'achat n'est faite au cédant dans un délai de six mois à compter de la notification à la société de

Vie de sociétés

7404597501 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Avs est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile.

Dénomination sociale : GFB HOLDING.

Objet : acquisition et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, cotées ou non cotées de parts sociales, parts d'intérêts droits mobiliers ou immobiliers. Acquisition, gestion, location et administration de tous biens immobiliers bâtis et non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Versailles.

Siège social : 19, rue de la Fontaine Hedin, 78910 Flexanville.

Capital social : 1 000 euros.

Gérance : M. Florian BAILLY et M. Gaëtan BAILLY demeurant 19, rue de la Fontaine Hedin, 78910 Flexanville.

Les cessions de parts sociales entre associés sont libres, celles faites à des tiers sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire.

Immatriculation : RCS Versailles.

Pour avis.

7405142501 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28 mars 2025, il a été constituée une SASU dénommée : GREEN VTC SASU.

Siège social : 10 bis, rue des Templiers, 78490 Le Tremblay-sur-Mauldre.

Capital : 500 euros.

Objet social : transport de personnes à titre onéreux par voitures de transport avec chauffeur conciergerie location de véhicules sans chauffeur la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ; toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social.

Président : Mme STEFANNI Catherine demeurant 10 bis, rue des Templiers, 78490 Le Tremblay-sur-Mauldre élu pour une durée illimitée.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Versailles.

7405419501 - VS

SCI HOME ME RENT1

SCI au capital de 100 euros

Siège social : 4, rue des Douves 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX

RCS Versailles

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce parue sous le n° L250006365 dans l'édition du 23 avril 2025 en page 2.

Il fallait lire : Retrait du sigle.

Étienne TROJELLI.

Vie de sociétés

projet de cession, l'agrément est réputé acquis à moins que les associés autres que le cédant ne décide, dans le même délai, de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Le cédant peut alors faire échec à la décision de dissolution anticipée de la société en notifiant à cette dernière par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans le délai d'un mois à compter de cette décision, qu'il renonce à la cession envisagée.

Tout projet de nantissement de parts sociales est soumis à agrément dans les conditions édictées ci-dessus.

Le consentement donné au projet de nantissement de parts emporte agrément du cessionnaire en cas de réalisation forcée des parts sociales.

Myriam WION & Etienne TROJELLI.



Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.

lacentraledesmarches.com



Vos annonces légales en plus simple

MEDIALEX
medialex.fr

Vos formalités en toute sécurité

MEDIALEX
medialex.fr

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex